

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023/12/21

Date de la convocation : 8 décembre 2023	La séance débute à 18h00 et se termine à 20h10	Acte exécutoire à compter du : 15 décembre 2023	Affichée en Mairie le : 19 décembre 2023
---	--	---	--

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 19

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER
M. RISSER
Mme WAGNER
M. NOBILE
Mme MACAIGNE
M. MARRELLA
Mme MUHLMANN
M. DUMON

Mme KRAOUCHE
Mme KEUVREUX
Mme COLOMBEY
M. CHARO
M. BARBARAS
Mme DA ROCHA
M. DOLBEAU
Mme INTERRANTE

M. VILLA
Mme STEINBACH
M. IAFRATE arrivé à 18h35

Étaient absent(e)s avec procuration (10)

Mme OUTOMURO procuration à Mme WAGNER
M. SAUDRY procuration à M. RISSER
M. RUPPERT procuration à M. MARRELLA
Mme BENCI procuration à Mme MUHLMANN
Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX
M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE

Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU
M. PELTIER procuration à M. IAFRATE
Mme GATTO procuration à Mme INTERRANTE
M. BEN-ARIF procuration à M. VILLA

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

21. Adhésion au dispositif « Missions Intérim et Territoires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

L'article L 452-44 du Code général de la fonction publique prévoit que les Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Le Centre de Gestion de la Moselle propose ce service « Missions Intérim et Territoires » aux collectivités affiliées et non affiliées qui peuvent y adhérer pour assurer la continuité du service public.

Le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

CONSIDERANT que l'article L 452-44 du Code général de la fonction publique prévoit que les Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDERANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article L 452-30 du Code général de la fonction publique et par convention.

CONSIDERANT en outre la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de Gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDERANT que pour assurer la continuité du service, le Maire propose d'adhérer au service Missions Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Moselle,

Le Maire présente la convention type par laquelle les demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire,

AUTORISE le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,

AUTORISE le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 15 décembre 2023

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Rombas, Moselle. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROMBAS' at the top and 'Moselle' at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jonathan Dolbeau', is written over the text.

Jonathan DOLBEAU

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215705914-20231215-DEL IB_2112_

PUBLICATION LE 19 DECEMBRE 2023